

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réunion ce jour, vendredi 19 mai 2017 à 20H30 à la mairie, sur convocations individuelles adressées le 3 juin 2016.

ORDRE DU JOUR :

- SIDEC : adhésion service e-lum
- Comptes rendus de réunions
- Questions et informations diverses

Étaient présents : Monique PYON, Christophe PERRIN, Christian PONARD, Céline ANTONIO, Magali DOLLFUS, Laurent VERNIER, Gérard GIONO.

Absent excusé : Liliane BOURCET qui a donné pouvoir à Céline ANTONIO

Absent : Michel SANCHEZ

Secrétaire de séance : Magali DOLLFUS

Mme Monique PYON, Maire, accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

- SIDEC : adhésion service e-lum :

Pour rappel, le Conseil municipal a délibéré favorablement lors de sa séance du 10 juin 2016 afin que la Commune adhère à la charte « éclairons le Jura » portée par le SIDEC, dans l'objectif de faire des économies d'énergie au niveau de l'éclairage public. Dans le cadre de cette charte, le SIDEC a réalisé un diagnostic pour évaluer les économies possibles et un certain nombre de travaux à réaliser ont été identifiés. Ceux-ci peuvent être cofinancés par le SIDEC à hauteur de 50% et la Commune peut récupérer le FCTVA. Dans la situation actuelle, le plafond de travaux ne doit pas dépasser 15 000€ TTC par tranche pour pouvoir bénéficier de ce montage financier. Or, le coût total des travaux est évalué à 19 570€ TTC. Ce montant global peut être dépassé (jusqu'à 30 000€) à condition que la Commune adhère au service e-lum pour confier au SIDEC la mission d'entretien, de maintenance et de suivi de son parc d'éclairage public. Ce service est évalué à 1 116€ par an (18€ par point lumineux). Le Conseil municipal décide d'adhérer au service e-lum du SIDEC.

Délibération : Mme le Maire, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération N°1819 du SIDEC du 26 Novembre 2016, Considérant la nécessité de mener des actions sur le patrimoine éclairage public de la collectivité.

EXPOSE Que le SIDEC propose à la collectivité la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant d'améliorer les installations d'Eclairage Public et de respecter les engagements de la Charte « Eclairons Juste le Jura ». Ce service technique, baptisée e-lum ®, fait l'objet d'une convention d'adhésion entre la Collectivité et le SIDEC. Que la contribution d'adhésion pour ce Service est fixée à 18 Euros par an et par point lumineux pour l'année 2017 et sera revue chaque début d'année civile. Que ce coût forfaitaire au point lumineux, sera modulé en fonction de l'Empreinte Nocturne de la Commune, avec un seuil bas fixé à 16,56 Euros par point suivant la formule suivante : Adhésion $_{[année n]} = 18 \times (1 - 0,08 \times ((\text{empreinte nocturne}_{[année n-1]} - 10) / 10))$ Que cette modulation s'appliquant seulement aux communes ayant une note supérieure à 10/20.

PRECISE que cette contribution ne comprend pas les prestations de remplacement des luminaires et des coffrets d'Eclairage ni les interventions sur d'autres Eclairages Extérieurs. Cependant, ces prestations pourront être confiées au SIDEC via une convention de mandat spécifique.

PROPOSE l'adhésion à la Charte « Eclairons juste le Jura » et au Service e-lum.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Article 1 : approuve l'adhésion de la collectivité à la Charte «Eclairons juste le Jura» proposée par le SIDEC,

Article 2 : approuve l'adhésion de la collectivité au Service e-lum ® proposé par le SIDEC,

Article 3 : sollicite les prestations associées au Service e-lum ®,

Article 4 : approuve les conditions financières de la contribution annuelle,

Article 5 : indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité pour l'année 2017,

Article 6 : autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au Service e-lum ® et tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : 8 pour

Le Conseil municipal approuve la réalisation de l'ensemble des travaux (sans faire de tranches) visant à limiter la consommation d'énergie de l'éclairage public, d'un montant de 19 570€ TTC représentant, avec la participation du SIDEC à hauteur de 50% du coût total et la récupération du FCTVA, un reste à charge d'environ 6 à 7 000€ pour la Commune.

Vote : 8 pour

- Comptes rendus de réunions :

Le Conseil Communautaire d'ECLA a voté son règlement intérieur lors de sa séance du 18 mai 2017.

SIVOS : les travaux d'isolation du bâtiment de la maternelle et du centre de loisirs sont prévus en juillet (prochaine réunion du Conseil d'école le 09/06/17).

Questions et informations diverses :

- Madame le Maire a adressé un courrier au Président du Conseil départemental et au Conseiller départemental Cyrille BRERO pour que des mesures soient prises pour la sécurisation de la RD41 reliant Moirons à Vernantois.

- Concernant les petits travaux communaux, le curage des fossés a été réalisé.
- Madame DAUDRY, locataire au-dessus de l'ancien bureau de poste a quitté le logement. Des petits travaux seront à réaliser (changement robinet SDB, sols, peinture). L'agence immobilière sociale SOLIHA AIS a plusieurs familles intéressées pour louer ce logement communal.

- Le Conseil municipal propose d'offrir à nouveau les cartes avantages jeunes 2017/2018 aux enfants et jeunes de Vernantois et d'élargir les publics concernés soit de 3 ans à 25 ans.

La séance est levée à 23H.

Le secrétaire de séance
Magali DOLLFUS

